

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 3 juin 2021 à 18h00, tenue à huis clos en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

La présente séance, sans la présence du public, est tenue à huis clos conformément à l'arrêté du gouvernement du Québec relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19.

21-06-03-5688

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire tenue à huis clos du jeudi 3 juin 2021 à 18 h 25.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 3 juin 2021, à 18h00, tenue à huis clos en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
 - B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
 - C) Adoption de l'ordre du jour;
 - D) Octroi de contrat - Construction des infrastructures municipales rue Dalhousie et rues du Faubourg du Haut-Saint-Laurent
 - E) Période de questions;
 - F) Levée de la séance.
-

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

21-06-03-5689

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay**

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

21-06-03-5690

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 3 juin 2021 tel que présenté.

Adopté

Octroi de contrat - Construction des infrastructures municipales de la rue Dalhousie et du développement domiciliaire du Faubourg du Haut Saint-Laurent

Considérant qu'une demande de soumissions publiques pour la construction de conduites d'eau, d'égouts et fondations de rues dans le cadre du Développement domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent, a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet No. 41097TT), conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le jeudi 20 mai 2021 pour laquelle trois (3) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	Montant Section 1 incluant les taxes	Montant Section 2 et 3 incluant les taxes	Montant du contrat (incluant les taxes)
Construction J.P. Roy inc	3 111 416.35 \$	344 556.50 \$	3 455 972,85 \$
Ali Excavation inc.	3 354 643.58 \$	317 335.13 \$	3 671 978,71 \$
Loiselle inc	3 683 564.22 \$	409 637.99 \$	4 093 202,21 \$

Considérant l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

Considérant que seule la Section 1 du devis relève de la responsabilité de la Ville de Huntingdon alors que les Sections 2 et 3 relèvent de partenaires privés.

21-06-03-5691

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de construction de conduites d'eau, d'égouts et fondations de rues de la rue Dalhousie et du Développement domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent - section 1 au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction J.P. Roy inc, pour un montant de 3 111 416.35 \$, incluant les taxes.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de construction de conduites d'eau, d'égouts et fondations de rues (Projet No. 41097TT).

Que la dépense de 2 841 137.85\$ soit financée à même les règlements d'emprunt No 929-2020 et 930-2021 selon la répartition suivante :

Règlement 929-2020 : 842 829.57 \$

Règlement 930-2021 : 1 998 308.28 \$

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

21-06-03-5692

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 40

Adopté

André Brunette, Maire

Johanne Hébert, greffière de séance